

COMMUNE D'ARCHAMPS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019

Présents : PIN Xavier, FONTAINE Serge, LOUCHART Gaël, DOMENJOUR Mireille, CHOPARD-RIDEZ Séverine, WEYER Nicole, BRANGEON Jean-Marc, SILVESTRE-SIAZ Olivier, ZORITCHAK Gaëtan, PELLET Yves, LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence, DESSISLAVA Manuward, RICHARD Stéphane.

Absents excusés : GIRONDE Christophe, SIMEONI Olivia.

Absents : DEVIN Laura.

Monsieur le Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 15.

Lecture des pouvoirs :

GIRONDE Christophe a donné pouvoir à DOMENJOUR Mireille,
SIMEONI Olivia a donné pouvoir à FONTAINE Serge.

Désignation d'un secrétaire de séance

LOUCHART Gaël est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales (CCG, SMAG, SMS)

Monsieur le Maire s'est rendu à diverses réunions du SMAG et de la SEMAG.

Délibérations prises

Monsieur le Maire explique que la séance sera essentiellement consacrée aux traditionnelles délibérations financières. Il remercie ses conseillers municipaux qui se sont réunis en commission pour prioriser leurs besoins et projets pour l'année 2019, ainsi que les membres de la commission finances qui se sont réunis à plusieurs reprises pour travailler sur le budget.

1) Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DIT** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve, de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

2) Approbation du compte administratif 2018 – Budget principal

Monsieur Serge FONTAINE, premier adjoint au Maire, est désigné Président de séance. Il présente le compte administratif du budget principal de l'année 2018, qui s'établit ainsi :

Section d'investissement :

- Résultat antérieur reporté (année 2017) : 1 591 003. 55 €
- Dépenses année 2018 : 3 924 577. 39 €
- Recettes année 2018 : 4 464 179. 51 €
- Résultat de l'exercice 2018 : 539 602. 12 €
- **Résultat cumulé : 2 130 605. 67 €**
-

Section de fonctionnement :

- Résultat antérieur (année 2017) : 949 195. 35 €
- Dépenses année 2018 : 2 241 576. 58 €
- Recettes année 2018 : 3 433 593. 02 €
- Résultat de l'exercice 2018 : 1 192 016. 44 €
- **Résultat cumulé de l'exercice à affecter : 1 192 016. 44 €**

Monsieur le Président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame la Trésorière générale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications,

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **APROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération relative à l'affectation du résultat 2018 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2018 et le compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, le vote du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : résultat excédentaire de 1 192 016. 44 € ;
- **Section d'investissement** : résultat excédentaire de 2 130 605. 97 € constitué du résultat de l'exercice 2018 (539 602. 12 €) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (1 591 003. 55 €)

Il rappelle que le Conseil municipal doit décider de leur affectation, qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068).

En l'absence de besoin de financement constaté, Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité des résultats de la section de fonctionnement en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068) sur le budget principal 2019.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu ces explications,

Vu la nomenclature M14,

Décide :

- **D'AFPECTER** la totalité du résultat de la section de fonctionnement (1 192 016. 44€) en dotation complémentaire de réserve (c/ 1068) sur le budget principal 2019;
- **DE REPORTER** le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au R 001 du budget principal 2019 (2 130 605. 67 €)

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération relative au vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire explique que le budget général 2019 est excédentaire en section de fonctionnement avec un produit fiscal attendu de 1 180 031 €, auquel s'ajoute le produit attendu de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 83 399. 28 €.

Il propose donc à l'assemblée de ne pas modifier les taux d'imposition qui demeurent bas comparativement à ceux des communes alentours, notamment en ce qui concerne le foncier bâti.

Bernard JOUVENOZ prend la parole pour dire que compte-tenu des incertitudes sur l'avenir de la taxe d'habitation, il aurait été opportun de réfléchir à une augmentation des taux.

Monsieur le Maire répond que plusieurs scénarios de remplacement de cette taxe sont étudiés avec l'hypothèse d'un remplacement par la part départementale de taxe foncière sur le bâti.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :
 - Taxe d'habitation = 11.86%
 - Foncier bâti = 5.46%
 - Foncier non bâti = 41.84%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Décisions prises à la majorité des membres présents :

- 17 votes pour
- 1 abstention (Bernard JOUVENOZ)

5) Adoption du budget général 2019

Avant de procéder à la présentation du vote du budget général 2019, Monsieur le Maire explique que la commission Finances, réunie le vendredi 5 avril 2019, a donné un avis défavorable sur le budget concernant le financement des investissements. La commission considère qu'un recours à l'emprunt aurait été plus pertinent qu'un virement de la section de fonctionnement compte-tenu du fait que les travaux les plus importants sont programmés en 2020.

Monsieur le Maire explique que les investissements prévus en 2019, qui seront détaillés ultérieurement, sont en effet financés en partie par un virement de la section de fonctionnement à l'investissement, à hauteur de 608 000 €. Ce virement permet d'équilibrer le budget.

Il explique que budget primitif de la commune pour l'année 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du compte administratif précédemment approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget général pour l'année 2019.

En section de fonctionnement, le budget est adopté avec un suréquilibre lié à la perception des fonds genevois (3 017 028. 84 € en dépenses – 3 258 257 € en recettes).

En section d'investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 4 490 952. 53 € grâce à un virement de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que le principal investissement de l'année est l'achat du terrain dit « Cottet-Dumoulin » situé derrière l'école actuelle. Ce terrain a été estimé à 860 000 € par le juge de l'expropriation. Il s'agit d'une dépense d'opportunité qui permet à la commune de constituer une réserve foncière stratégique.

A cela s'ajoute un budget prévisionnel important pour le futur groupe scolaire (750 000 €) qui permettra d'acquitter les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, ainsi que le début des travaux. Les travaux pour la réhabilitation de la boulangerie représentent une prévision budgétaire de 550 000 € selon les estimations de la maîtrise d'œuvre.

Florence TCHOULFAYAN demande ce qu'il en est des toilettes publiques. Monsieur le Maire explique que l'investissement total s'élèvera à 170 000 euros, maîtrise d'œuvre comprise. Serge FONTAINE explique que ce prix est élevé mais que cet investissement implique des travaux de voirie, de raccordement, de terrassement, qui coûtent cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents, la section de fonctionnement du budget général 2019 au niveau du chapitre,
- **ADOpte**, à la majorité des membres présents, la section d'investissement du budget général 2019 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	774 309 €	18 votes pour.
012	Charges de personnel	847 470 €	18 votes pour.
014	Atténuation de produits	390 559 €	18 votes pour.
65	Autres charges de gestion courante	245 838.02 €	18 votes pour.
66	Charges financières	54 000 €	18 votes pour.
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	18 votes pour.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 738.26 €	18 votes pour.

023	Virement à la section d'investissement	608 114. 56 €	18 votes pour.
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		3 017 028. 84 €	18 votes pour.

Les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	Atténuation de charges	8 500 €	18 votes pour.
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	171 640 €	18 votes pour.
73	Impôts et taxes	1 751 017 €	18 votes pour.
74	Dotations et participations	1 285 100 €	18 votes pour.
75	Autres produits de gestion courante	42 000€	18 votes pour.
77	Produits exceptionnels	14 702.70€	18 votes pour.
TOTAL CUMULE DES RECETTES		3 258 257.00 €	18 votes pour.

Section d'Investissement

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	RAR 2018 (R)	Proposition 2019 (P)	Total (R + P)	Votes exprimés
10	Dotations, fonds et diverses réserves		38 000 €		14 votes pour 4 votes contre
16	Emprunts et dettes assimilés		194 149. 78 €		14 votes pour 4 votes contre
20	Immobilisations incorporelles	24 332. 08 €	34 288. 92 €	58 621 €	14 votes pour 4 votes contre

204	Subventions d'équipement versées	136 208 €	82 481. 00 €	218 689 €	14 votes pour 4 votes contre
21	Immobilisations corporelles	37 666.46 €	1 318 042. 96 €	1 355 709. 42 €	14 votes pour 4 votes contre
23	Immobilisations en cours	1 082 779. 89 €	1 543 003.44 €	2 625 783. 33 €	14 votes pour 4 votes contre
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		1 280 986. 43 €	3 209 966.10 €	4 449 952. 53€	14 votes pour 4 votes contre

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	RAR 2018 (R)	Proposition 2019 (P)	Total (R + P)	Votes exprimés
13	Subventions d'investissement		260 666 €	260 666 €	14 votes pour 4 votes contre
10	Dotations fonds divers réserves		1 404 827.44 €	1 404 827.44 €	14 votes pour 4 votes contre
<i>Dont 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>				1 192 016 .44 €	14 votes pour 4 votes contre
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>			86 738.26 €€	14 votes pour 4 votes contre
021	Virement de la section de fonctionnement			608 114. 56 €	14 votes pour 4 votes contre
Total des recettes de l'exercice				2 207 407. 86 €	14 votes pour 4 votes contre
Excédent antérieur reporté (R 001)				2 130 605. 67 €	14 votes pour 4 votes contre
TOTAL CUMULEES DES RECETTES				4 490 952. 53€	14 votes pour 4 votes contre

Ont voté contre les chapitres de la section d'Investissement en dépenses et en recettes :
Michelle LANCHE, Bernard JOUVENOZ, Denis BAUDET, Florence TCHOULFAYAN.

Bernard JOUVENOZ explique qu'il vote contre ce budget d'investissement qui va endetter la commune de façon considérable pour le financement de dépenses pharaoniques, d'autant plus que le coût de fonctionnement du groupe scolaire actuel restera à la charge de la commune. Un poste d'adjoint au Maire a été créé dans l'objectif de travailler sur la réaffectation de ce bâtiment, il serait opportun que le résultat de ce travail soit présenté.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de difficulté à endetter la commune pour améliorer les services publics.

Bernard JOUVENOZ regrette également qu'aucune dépense de voirie ne soit prévue alors que plusieurs secteurs du village ne sont pas encore raccordés au réseau d'assainissement collectif. Serge FONTAINE explique que la commune a dû s'adapter aux changements de calendrier de la communauté de communes qui a souhaité en 2016 changer la colonne d'eau du secteur de Chotard, ce qui a impacté tout le programme d'investissements.

Florence TCHOULFAYAN explique qu'elle vote contre la méthode de financement de ces investissements qui nécessite de ponctionner l'épargne dégagée par la section de fonctionnement. Il aurait fallu anticiper davantage.

Mireille DOMENJOUR prend la parole pour dire qu'elle regrette que la construction de locaux techniques n'ait pas été retenue par la majorité comme un projet prioritaire en 2019 en comparaison à d'autres projets comme l'aménagement du cimetière.

6) Attribution des subventions aux associations – Exercice 2019

Madame Séverine CHOPARD présente au Conseil municipal la liste des associations ayant déposé une demande de subvention en Mairie.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations :

Association	Montant
Allo Stop Alcool	100€
Club de gym du Genevois	150 €
Association Tourne-sol – Ecole Montessori	150 €
Association Neurogel en marche	200 €
Basket club de Saint-Julien	200 €
Protection civile de la Haute-Savoie	200 €
Apollon 74	300 €
Coopérative scolaire	380 €
Athlé Saint-Julien	400 €
Union sportive Le Châble	400€

Beaumont	
Association Nous aussi	500 €
Amicale des Boules d'Archamps	1 500 €
Les sentiers de Neydens	1 500 €

- **DIT** què les crédits correspondant, soit 5 980 €, sont inscrits au compte 6574 du Budget général 2019

Décisions prises à la majorité des membres présents :

- 16 votes pour,
- Deux abstentions (Monsieur le Maire, Gaëtan ZORITCHACK)

7) Propreté urbaine – Mise en place d'une tarification de frais d'enlèvement

Monsieur le Maire expose que d'importants problèmes de propreté sont de plus en plus fréquemment constatés sur la commune : ses sacs poubelles abandonnés sur la voie publique, jets d'ordures...

La recrudescence de ces incivilités menace sérieusement la salubrité publique et dégrade le cadre de vie. Il est nécessaire de sanctionner sévèrement ces actes. Au-delà de la sanction pénale pour toute personne jetant ses déchets sur la voie publique (procédure judiciaire devant le tribunal de police et amendes pouvant aller de 68€ à 1500€), il s'agit de reporter à la charge des contrevenants les frais de nettoyage conséquents à ces incivilités (coûts des véhicules, de la main d'œuvre, traitement des déchets...). Ces frais s'ajouteront donc aux montants des amendes infligées. Plusieurs communes du territoire ont délibéré en ce sens, dont Saint-Julien-en-Genevois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer un tarif sanctionnant le dépôt de déchets sauvages suivant les modalités ci-dessous :

- Forfait de 275 €
- Facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait.

Lorsqu'une infraction sera constatée par la Police pluri-communale, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis un titre de recette correspondant.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle tarification.

Vu les articles 633-6 et 635-8 du code pénal,

Vu l'exposé ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'INSTAURER** le tarif de frais d'enlèvement selon les modalités ci-dessus.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Olivier SILVESTRE prend la parole pour dire qu'il est d'accord sur le principe mais que d'autres solutions devraient être recherchées en amont des dépôts sauvages, par exemple ne pas refuser l'accès à la déchèterie aux personnes non munies de badge mais leur faire payer un tarif supérieur.

Gaëtan ZORITCHACK approuve également le principe de cette tarification mais dit qu'il faut des moyens pour l'exécuter et la mettre en œuvre concrètement. Cette tarification donne l'impression de prendre le problème à l'envers.

8) SYANE - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Opération « Chemin d'Arvillard »

Serge FONTAINE explique que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération à l'opération « Chemin d'Arvillard » figurant sur le tableau en annexe :

– D'un montant global estimé à :	120 388.00 €
– Avec une participation financière communale s'élevant à :	77 810. 00 €
– Et des frais généraux s'élevant à :	3 611.00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune d'Archamps :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée ;
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE	le plan de financement et sa répartition financière
	D'un montant global estimé à : 120 388. 00 €
	Avec une participation financière communale à : 77 810. 00 €
	Et des frais généraux s'élevant à : 3 611. 00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et honoraires divers, soit **2 889.00 €** sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la

première facture des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie **sous forme de fonds propres**, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit **62 248 €**. Le total sera régularisé lors du décompte définitif.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

9) Convention de participation financière des opérations d'aménagement et d'équipement d'un arrêt de bus - Communauté de communes du Genevois

Monsieur le Maire explique que des travaux d'aménagement d'un arrêt de bus doivent être réalisés par la commune sur la Technopole d'Archamps. Ces travaux d'aménagement et d'équipement sont subventionnés à hauteur de 80% maximum du montant H.T des travaux. La subvention est plafonnée à 4 000€ H.T par arrêt de bus.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de participation financière avec la communauté de communes du Genevois.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière des opérations d'aménagement et d'équipement d'un arrêt de bus avec la Communauté de communes du Genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions relatives à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

Serge FONTAINE pense qu'il serait utile de faire intervenir la société RTM pour constater le problème grandissant du glissement de terrain au « réservoir ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

Prochaine séance le 14 mai 2019.

Fait à Archamps, le 12 avril 2019

Le secrétaire de séance

Gaël LOUCHART



Le Maire

Xavier PIN

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

